

## Circulaire du ministère français des Affaires étrangères concernant la demande britannique de convoquer une réunion sur le Moyen-Orient (Londres, 11 février 1969)

**Légende:** Le 11 février 1969, le ministère français des Affaires étrangères diffuse une circulaire dans laquelle il manifeste son désaccord à l'égard de la proposition britannique de convoquer une réunion sur le Moyen-Orient dans le cadre du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) au niveau des représentants permanents. Le ministère estime que cette question avait été traitée lors de la réunion ministérielle du 7 février et souligne que la France maintiendra des contacts diplomatiques étroits avec les États européens intéressés par la situation au Moyen-Orient. L'initiative britannique constitue une manœuvre tendant à organiser, au sein du Conseil de l'UEO, des consultations régulières sur le Moyen-Orient afin de mettre en place des consultations préalables et obligatoires sur des sujets déterminés, alors que la France a rejeté ce principe lors de la réunion ministérielle au Luxembourg.

**Source:** Ambassade de France en Grande-Bretagne. Télégramme à l'arrivée. Circulaire Nr 74. A/S Question du Moyen-Orient: Paris, le 11 février 1969. Urgent. 3 p. Ministère des Affaires étrangères. Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Archives rapatriées de l'ambassade de France à Londres. Série «Union de l'Europe occidentale (UEO)». 1953-1992 (2002). 378PO/UEO/1-389. Numéro 11. Cote EU.40.1.2.EXC. Réunions exceptionnelles du Conseil-situation au Moyen-Orient. 1960-1969.

**Copyright:** (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française  
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/circulaire\\_du\\_ministere\\_francais\\_des\\_affaires\\_etrangeres\\_concernant\\_la\\_demande\\_britannique\\_de\\_convoquer\\_une\\_reunion\\_sur\\_le\\_moyen\\_orient\\_londres\\_11\\_fevrier\\_1969-fr-84041ccd-562c-45af-b809-15c45fbef855.html](http://www.cvce.eu/obj/circulaire_du_ministere_francais_des_affaires_etrangeres_concernant_la_demande_britannique_de_convoquer_une_reunion_sur_le_moyen_orient_londres_11_fevrier_1969-fr-84041ccd-562c-45af-b809-15c45fbef855.html)



**Date de dernière mise à jour:** 25/10/2016

EU - 40 - 1 - 2. EXC. 5  
AL - 22 - 2 - UEO -

# TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

AMBASSADE DE FRANCE  
EN GRANDE BRETAGNE

DÉCHIFFREMENT

PARIS, LE (11) FEVRIER 1969.  
RECU LE 11 FEVRIER A 23 H 00.

URGENT

SECRET

VS QUESTION DU MOYEN-ORIENT

C I R C U L A I R E - N R 74

WASHINGTON - BONN (IMMEDIAT) - BRUXELLES - LA HAYE - ROME - LUXEM-  
BOURG (P.C. - URGENT VIA LONGWY) - LONDRES - TEL AVIV - LE CAIRE -  
AMMANE - MADRID - ATHENES - BELGRADE - ANKARA - TUNIS.-

COMME IL L'AVAIT LAISSE ENTENDRE QUELQUES JOURS AUPARAVANT,  
M. STEWART A ANNONCE LE 6 FEVRIER AU CONSEIL DES MINISTRES DE L'U.E.O  
QU'IL COMPTAIT INVITER LES AMBASSADEURS A LONDRES DES SIX PAYS DU MAR-  
CHE COMMUN - QUI SONT EN MEME TEMPS REPRESENTANTS DE LEUR PAYS AU CON-  
SEIL PERMANENT DE L'U.E.O A VENIR AU FOREIGN OFFICE, POUR LEUR FAI-  
RE CONNAITRE LA POSITION BRITANNIQUE SUR LA PROCHAINE REUNION A QUA-  
TRE RELATIVE AU MOYEN-ORIENT.

M. DE LIPKOWSKI A IMMEDIATEMENT EXPRIME SA SURPRISE : LA  
PROCEDURE PRESENTEE COMME UNE MISE EN OEUVRE DE CONSULTATIONS AU SEIN  
DE L'U.E.O., SORTAIT EN REALITE DU CADRE DE CELLE-CI.

IL A AJOUTE QU'IL NE VOYAIT PAS POURQUOI M. STEWART CONVOQUERAIT A LONDRES LES REPRESENTANTS PERMANENTS, ALORS QUE LES MINISTRES ETAIENT REUNIS A LUXEMBOURG, QUE LE MOYEN-ORIENT FIGURAIT A L'ORDRE DU JOUR ET QUE, PAR CONSEQUENT, UN ECHANGE DE VUES ENTRE EUX ETAIT POSSIBLE SANS PLUS TARDER.

M. STEWART A RECONNU QUE SON INITIATIVE SORTAIT DU CADRE STRICTO SENSU DE L'U.E.O., MAIS IL A PRECISE QU'IL L'AVAIT PRISE PARCE QU'IL NE SAVAIT PAS SI LE CONSEIL POURRAIT SE REUNIR EN COMITE RESTREINT POUR PARLER PLUS LONGUEMENT DE CETTE QUESTION. IL A LAISSE ENTENDRE QU'IL N'ETAIT PAS PREPARE A CETTE DISCUSSION.

SUR L'INSISTANCE DE LA DELEGATION FRANCAISE, ET MALGRE UNE TENTATIVE DE M. LUNS VISANT A EVITER TOUT DEBAT SUR LE MOYEN-ORIENT AU CONSEIL DES MINISTRES DE L'U.E.O., IL A ETE FINALEMENT DECIDE QUE LE SUJET SERAIT TRAITE AU DEBUT DE LA SEANCE DU LENDEMAIN.

AU COURS DU LARGE ECHANGE DE VUES SUR CETTE QUESTION QUI A EU LIEU LE 7 FEVRIER (MON TELEGRAMME CIRCULAIRE NR 73) M. STEWART N'A PLUS SOUFFLE MOT DE SA SUGGESTION DE LA VEILLE., EN REVANCHE, LES REPRESENTANTS DE L'ITALIE ET DE LA BELGIQUE S'EN SONT FELICITES, MAIS EN LUI DONNANT UNE FORMULATION TRES DIFFERENTE DE CELLE QUI AVAIT ETE EMPLOYEE A L'ORIGINE PAR LE SECRETAIRE D'ETAT BRITANNIQUE., EN EFFET, M. NENNI A FEINT DE CROIRE QUE M. STEWART AVAIT PROPOSE 'UNE CONSULTATION DE L'U.E.O. AVANT ET APRES LA RENCONTRE DES QUATRE'., QUANT AU REPRESENTANT BELGE, IL A DECLARE DE FACON SIBYLLINE QU'IL S'ETAIT REJOUI DE VOIR UN MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DES QUATRE PRENDRE L'INITIATIVE DE CONSULTER L'U.E.O., 'SOIT DANS CETTE ENCEINTE, SOIT PAR VOIE DIPLOMATIQUE'.

A LA SUITE DE LA REUNION DE LUXEMBOURG, LE SECRETAIRE GENERAL DE L'U.E.O. A FAIT SAVOIR A NOTRE AMBASSADEUR A LONDRES QUE M. STEWART CONSIDERAIT QU'IL ETAIT UTILE DE TENIR UNE REUNION "NORMALE" DU CONSEIL DE L'U.E.O. LE VENDREDI 14 FEVRIER EN VUE DE DISCUTER DU MOYEN-ORIENT., LE SECRETAIRE D'ETAT AU FOREIGN OFFICE PRECISAIT TOUTEFOIS QU'IL SE RENDRAIT LUI-MEME A CETTE REUNION ET QU'IL COMPTAIT S'Y FAIRE ACCOMPAGNER PAR DES EXPERTS.

LE DEPARTEMENT A PRESCRIT A M. DE COURCEL DE REMETTRE AU SECRETAIRE GENERAL DE L'U.E.O. LA REPONSE DONT LE TEXTE VOUS A ETE COMMUNIQUE SOUS LE NR 32.255.

IL EST CLAIR QUE L'INITIATIVE BRITANNIQUE CONSTITUE UNE MANOEUVRE TENDANT A ORGANISER, DANS LE CADRE DU CONSEIL DE L'U.E.O., DES CONSULTATIONS REGULIERES SUR LE MOYEN-ORIENT AFIN DE NOUS ENGAGER PROGRESSIVEMENT SUR LA VOIE DE CONSULTATIONS PREALABLES ET OBLIGATOIRES SUR DES SUJETS DETERMINES, DONT NOUS AVIONS FORMELLEMENT REJETE LE PRINCIPE A LA REUNION DE LUXEMBOURG.

IL EST A PEINE UTILE D'AJOUTER QUE CETTE REUNION NE PEUT APPORTER AUCUN ELEMENT DE PROGRES A LA SOLUTION DU CONFLIT ET QU'ELLE SE PRESENTE, A BIEN DES EGARDS COMME UNE MANOEUVRE CONTRE L'INITIATIVE FRANCAISE RECEMMENT PRISE EN CE DOMAINE.

VOUS POURREZ, EN CONCLUSION, FAIRE SAVOIR A VOS INTERLOCUTEURS QUE NOUS CONTINUERONS A INFORMER ET A CONSULTER DE NOTRE PROPRE INITIATIVE, SOIT PAR LA VOIE DIPLOMATIQUE, SOIT AUX NATIONS-UNIES, LES REPRESENTANTS DES PAYS INTERESSES AU REGLEMENT DU PROBLEME DU MOYEN-ORIENT ET D'UNE MANIERE GENERALE NOS PARTENAIRES EUROPEENS./.

DIPLOMATIE